

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 22 novembre 2018, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 13 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Viviane HUYGHE
Madame Claudine COUV RAT
Madame Michèle LE ROUX
Madame Maryvonne DIVETOT
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Anne HEURTAUX
Madame Renée Paule SERVEAUX

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Patrick LECLERC
Madame Nicole CAMILLERI
Monsieur Laurent ROUSSEL
Monsieur Sébastien GEORGES

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 9
Nombre de membres votants : 9

oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 18 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

Kiosque

Le permis de construire a été déposé.

Monsieur VIVIER précise que Cad'en vient de l'informer que le préventionniste du SDIS n'a pas classé le Kiosque en ERP.

Assainissement collectif

Préalablement à la réalisation des travaux d'assainissement collectif sur le hameau de Caër, une réunion publique a eu lieu avec l'intervention du service Eau/Travaux de l'EPN et du bureau d'études EGIS, dans le but de présenter les travaux et les différents aspects liés au raccordement des habitations.

Un administré de la commune de Normanville a soulevé la question du financement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une subvention des travaux en partie privative pour le raccordement des habitations au réseau public d'assainissement collectif.

Monsieur VIVIER a demandé par courrier à l'EPN de bien vouloir étudier cette possibilité avec les avantages et les inconvénients.

Vidéosurveillance

Vu l'avis favorable de la Préfecture selon l'arrêté D3 BPA 18 0442 du 18 octobre 2018, Monsieur VIVIER a demandé un devis pour l'installation d'une signalisation indiquant que la Commune de Normanville est sous vidéosurveillance. La signalisation doit être installée à chaque entrée d'agglomération.

Abris Voyageurs

Le contrat qui lie la commune à Bueil Publicité se termine le 19 février 2019.
Le dossier est reporté au prochain conseil municipal.

Salle des fêtes

Evreux Portes de Normandie octroie une subvention au titre des fonds de concours d'un montant de 4 973,75 € pour la réfection du plafond et la protection du bar.

Groupe Scolaire

Evreux Portes de Normandie octroie une subvention au titre des fonds de concours d'un montant de 12 569,55 € pour l'installation d'une clôture autour du groupe scolaire de Normanville.

Défense incendie

Evreux Portes de Normandie octroie une subvention au titre des fonds de concours d'un montant de 21 543,77 € pour des travaux de défense incendie sur le territoire de Normanville.

Service commun DECI

2 pistes de financements sont évoquées sous forme de prestation :

- Scénario 1 – Basé sur le prix unitaire de prestations comprenant 1/3 de la vérification des PEI sans étude,
- Scénario 2 – Participation forfaitaire annuelle comprenant 1/3 de la vérification des PEI + étude par an,

Les membres du conseil municipal valident le scénario 1, sachant que la mise en conformité des PEI est en cours pour la commune de Normanville.

SIEGE

Monsieur VIVIER précise qu'il faut délibérer rapidement pour la tranche 2 d'enfouissement des réseaux de la route de la vallée, afin de coordonner les travaux en début d'année 2019.
L'opération LED sur le Domaine de la Pommeraie est également validée par le SIEGE.

DELIBERATIONS

► **DB2018.073 Projet Ecoles numériques innovantes et ruralité**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'inscription du Groupe Scolaire « Les Prés Verts », (composé de 5 classes) au projet « Ecoles numériques innovantes et ruralité » mis en place par le Ministère de l'Education Nationale et de répondre à l'appel à projet.

Les objectifs de ce projet sont :

- Découvrir l'informatique,
- Acquérir de nouvelles maîtrises des outils,
- S'approprier les outils actuels de production d'écrit et découvrir le monde autrement.

Pour ce projet, il convient d'acquérir du matériel informatique d'un montant de 21 498 €uros HT, selon la fiche financière prévisionnelle ci-dessous :

Fiche financière prévisionnelle

| Nombre de classe | Nombre de Laptop/classe | | | Nombre de tablette/classe | Total tablettes | Tablette en partage |
|-------------------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|---------------------------|-----------------|---------------------|
| 5 | 3 | | | 3 | 15 | 5 |
| Matériel | | Nombre | P.U. HT | Montant HT | Montant TTC | |
| Laptops 15" | 15 | 500,00 € | 7 500,00 € | 9 000,00 € | | |
| Tablette hybride | 20 | 258,00 € | 5 160,00 € | 6 192,00 € | | |
| housse laptop | 15 | 42,00 € | 630,00 € | 756,00 € | | |
| Souris | 15 | 21,00 € | 315,00 € | 378,00 € | | |
| housse tablette | 15 | 17,00 € | 255,00 € | 306,00 € | | |
| Imprimante | 5 | 125,00 € | 625,00 € | 750,00 € | | |
| Valise | 2 | 834,00 € | 1 668,00 € | 2 001,60 € | | |
| Total matériel | | | 16 153,00 € | 19 383,60 € | | |
| Logiciel | | | | | | |
| logiciel gestion classe & ent | 35 | 42,00 € | 1 470,00 € | 1 764,00 € | | |
| Suite bureautique | 35 | 25,00 € | 875,00 € | 1 050,00 € | | |
| Total logiciel | | | 2 345,00 € | 2 814,00 € | | |
| Prestation de service | 3 | 1 000,00 € | 3 000,00 € | 3 600,00 € | | |
| Total projet | | 2 864,00 € | 21 498,00 € | 25 797,60 € | | |

Les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent de répondre à l'appel à projets « Ecoles numériques innovantes et ruralité,
- Valident la fiche financière prévisionnelle,
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires pour la mise en place de ce projet.
- Acceptent à l'unanimité le plan de financement suivant :

Coût du projet : 21 498 €uros HT

| Financement Prévisionnel | Taux | Montant HT |
|--|------------------------------|-------------------|
| Ministère de l'Education Nationale | 50 % (Plafond HT : 14 000 €) | 7 000 € |
| | Solde | 14 498 € |
| Evreux Portes de Normandie Fonds de concours | 50 % | 7 249 € |
| Commune de Normanville | 50 % | 7 249 € |

► **DB2018.074 - Commission de contrôle des listes électorales**

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales prévoit, outre la création d'un répertoire électoral unique géré par l'INSEE, une évolution des modalités de révision des listes électorales. Pour mémoire, le dispositif en vigueur jusqu'à présent implique que les listes d'électeurs sont établies par la commission de révision des listes électorales propre à chaque bureau de vote.

L'article L. 18 du code électoral, tel qu'il sera en vigueur au 1^{er} janvier 2019, supprime cette commission. Désormais, le maire décide seul d'inscrire ou de radier un électeur, sous contrôle du juge administratif lorsqu'il est saisi par un citoyen. Cependant, la saisine du juge est obligatoirement précédée d'un recours administratif formulé auprès d'une commission de contrôle communale.

Monsieur le Maire présente la liste des noms des personnes susceptibles de composer la commission de contrôle.

Conseiller municipal Titulaire : Maryvonne DIVETOT
 Conseiller municipal Suppléant : Renée-Paule SERVEAUX

Délégué du Préfet Titulaire : Annie CRESSON
 Délégué du Préfet Suppléant : François BELUIN

Délégué du Tribunal Titulaire : Simone VINCENT
 Délégué du Tribunal Suppléant : Marie-Thérèse LOURDEL

► **DB2018.075 - Tableau numérique Groupe scolaire**

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable au devis de la Société MANUTAN Collectivité.

► Devis AIT181102522 pour un montant de 2676.07 € HT soit 3 211,29 € TTC

► **DB2018.076 - Nuit des Etoiles 2018**

Les membres du Conseil Municipal décident de remettre une carte cadeau CULTURA de 30 euros aux 2 Lauréats du Quizz.

► **DB2018.077 - Modification du périmètre du Site Natura 2000**

Annule et remplace la délibération DB2018.064 du 18 octobre 2018

Monsieur VIVIER présente le dossier de consultation de l'extension du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure »

Établi sur les coteaux calcaïques des versants des Vallée de l'Eure et de l'Iton, ce site a été désigné pour ses milieux et espèces associées exceptionnels : pelouses sèches abritant des sites à orchidées, habitats forestiers composés de hêtraies-chênaies ou encore d'habitats rocheux et grottes non exploitées, fréquentées par des chauves-souris d'intérêt communautaire.

En tout, onze habitats naturels, répartis en cinq types de milieux, ont motivé la désignation du site.

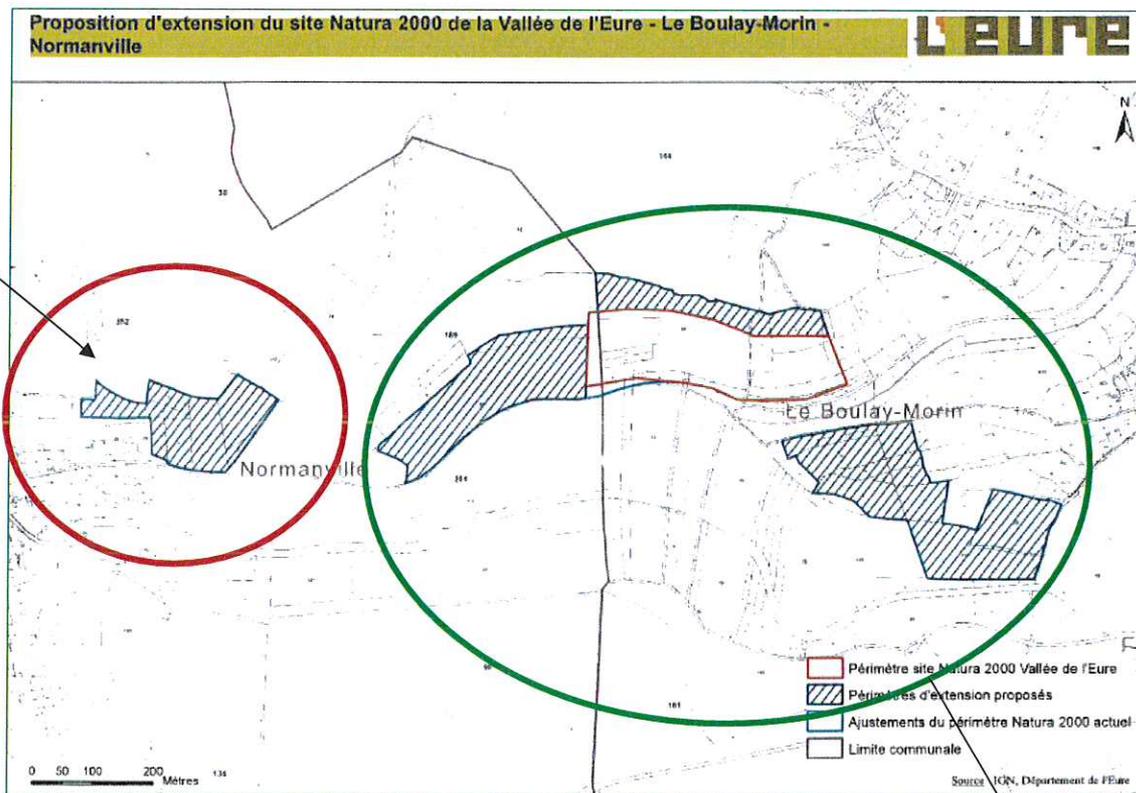
Dans le cadre de la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure, et pour faire suite à des demandes des acteurs du territoire, le Département de l'Eure a animé, entre avril 2014 et septembre 2015, une concertation visant à proposer, sur la base d'un argumentaire scientifique appuyé, des extensions du périmètre du site Natura 2000 sur des secteurs adjacents ; ce dans un but d'améliorer la cohérence, tant en termes de gestion que d'intérêt écologique pour le site.

Entre février et septembre 2015, le Département a mené sur le projet d'extension un travail de concertation avec plus 50 propriétaires concernés (rencontres, contacts téléphoniques et mails). Les périmètres d'extension retenus ont été proposés et validés en comité de pilotage du site le 22 septembre 2015.

Le projet de propositions d'extension du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure s'étend sur un total de 285 ha (sur un site dont le périmètre est aujourd'hui de 2696 ha), répartis sur différents secteurs des vallées de l'Eure et de l'Iton.

Dix communes et cinq intercommunalités sont, après validation en comité de pilotage du 22 septembre 2015, concernées par des propositions d'extension sur leur territoire.

Cartographie du secteur concerné



Avis Favorable sur les parcelles D195 - D197 - D30 - D28 D29 - une partie de la D192 et défavorable pour la parcelle D27

Avis favorable

D29,

► Le Conseil municipal donne un **avis favorable sur la partie Vallée du Mesnil-Doucerain**, un **avis favorable sur les parcelles D195 - D197 - D30 - D28 - une partie de la D192 et défavorable pour la parcelle D27** Commune de Normanville pour cette modification.

► **DB2018.078 - Dérogation administrative à la règle du repos dominical des salariés 2018**

Vu la loi n°2015.990 du 6 août 2015 pour la croissance et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », sans remettre en cause le principe du repos dominical des salariés, favorise l'ouverture le dimanche des établissements se livrant à un commerce de détail, notamment en permettant aux maires d'autoriser l'emploi de salariés pendant un nombre plus important de dimanches au cours de l'année.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le nombre de dimanches travaillés peut atteindre 12 par an.

La loi précitée a également introduit l'obligation pour le maire de consulter l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, en l'occurrence le Grand Evreux Agglomération, lorsque le nombre de dimanches susceptibles de faire l'objet d'une dérogation excède cinq.

Vu l'avis d'Evreux Portes de Normandie du 16 octobre 2018, autorisant les communes du Grand Evreux Agglomération jusqu'à 12 dimanches dérogatoires pour l'ouverture des commerces de détail, par secteur d'activité, et pour l'ouverture des bibliothèques.

Vu l'avis demandé auprès des syndicats,

Le Conseil Municipal décide la dérogation pour les dimanches suivants par Secteur d'activité pour l'année 2019

| | | | | | | | | | |
|--------------------------|-------|------|-------|------|-------|--|--|-------|---------------------------------|
| <i>Automobile</i> | 20/01 | 17/3 | | 16/6 | | | | 13/10 | |
| <i>Equipement maison</i> | 27/01 | | 28/04 | | 28/07 | | | 20/10 | |
| <i>Alimentaire</i> | | | | | | | | | 8/12 15/12 22/12 29/12 |

► **DB2018.079 - Services des archivistes itinérants du Centre de Gestion de l'Eure**

Le Conseil Municipal

- Accepte le Devis n°ARC-2018-09 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour un montant de 4 800 Euros TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion.

A noter que cette mission d'archivage ne sera pas réalisée avant 2020.

DB2018.080 – DM16 – CNC Clôture Groupe Scolaire

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 61521 : CNC CLOTURE GROUPE SCOLAIRE | 4 461.00 € | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 4 461.00 € | |
| D 023 Virement section investissement | | 4 461.00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis. | | 4 461.00 € |
| D 21312 : CNC CLOTURE GROUPE SCOLAIRE | | 4 461.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | | 4 461.00 € |
| R 021 : Virement de la section de fonct | | 4 461.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct. | | 4 461.00 € |

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

COMPTE-RENDU

Commission EPN

| | |
|--------------|----------------------------|
| Commission 1 | ATTRACTIVITE |
| Commission 2 | EAU |
| Commission 3 | EQUILIBRE TERRITORIAL |
| Commission 4 | VOIRIE/GESTION DES DECHETS |
| Commission 5 | FINANCES |

- ▶ EPN Conseil Communautaire 16 octobre 2018,
- ▶ EPN Compte rendu de la 4ème commission du 18 septembre 2018,
- ▶ SIEGE Rapport annuel 2017 de la commune.

QUESTION ET SUJETS DIVERS

- ▶ L'inauguration du terrain multisports du 17 novembre 2018 a été annulée suite aux mouvements des gilets jaunes. L'inauguration sera programmée en même temps que l'inauguration du kiosque connecté.

